

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
 75011 PARIS
 Tél : 01 55 65 04 00
 Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
 Web: <https://www.codinf.fr>



EDITO DE CE DÉBUT D'ANNÉE

A l'heure où je vous écris, les soubresauts de la crise sanitaire apparue en mars dernier n'en finissent pas de bousculer notre mode de vie fondé sur la liberté d'aller et de venir, de travailler, de produire et d'échanger biens et services.

Il y a tout juste un siècle, l'Europe et le monde, au sortir d'un conflit meurtrier, subissaient la double peine d'une épidémie au moins aussi meurtrière que la 1^{ère} guerre mondiale.

Le parallèle est frappant, convenons-en, et nous amène à nous interroger sur les choix qui sont faits par nos gouvernements, qu'ils soient élus démocratiquement ou non, au nom de la préservation de la vie.

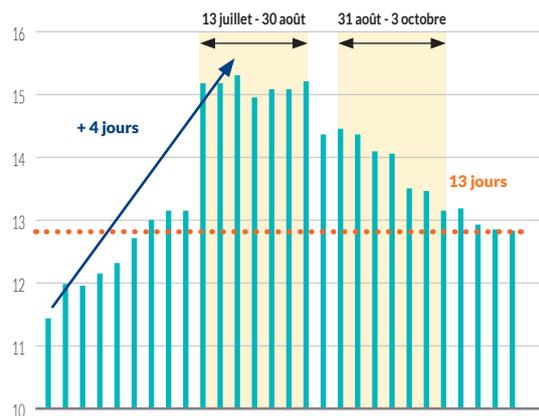
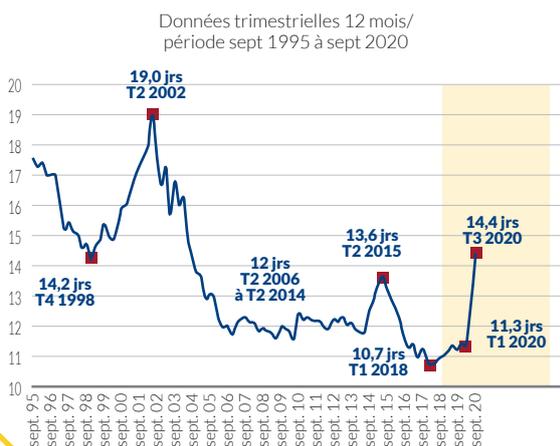
Et si ces choix sont d'abord dictés par la nécessité, ils mettent également en lumière la profondeur des amortisseurs que nos Etats ont été en mesure d'actionner pour le bien commun et la fascinante capacité de notre société d'encaisser des chocs.

Pour ce qui est de se relever, nos sociétés sauront le faire et, c'est l'occasion de vous et de nous le souhaiter pour cette nouvelle année !

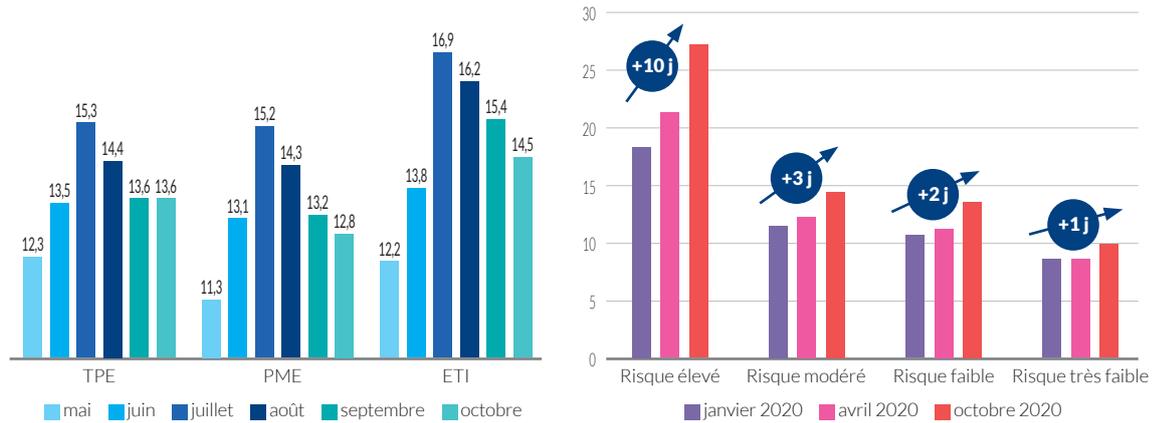
Fabrice Pédro-Rousselin

PRÉSENTATION ALTARES LORS DES ASSISES DES DÉLAIS DE PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE

- Sur 900 000 bilans 2019 attendus, il en manque encore 200 000, pour deux raisons : une année 2019 peu brillante et le décalage des assemblées générales validant les comptes.
- Les retards de paiement en France sont au plus haut depuis 15 ans, bien que redescendus de 2 jours en novembre



Ils ont crû pour toutes les tailles d'entreprises et baissent progressivement, sauf pour les TPE en octobre. Leur corrélation à la classe de risque des entreprises est forte.

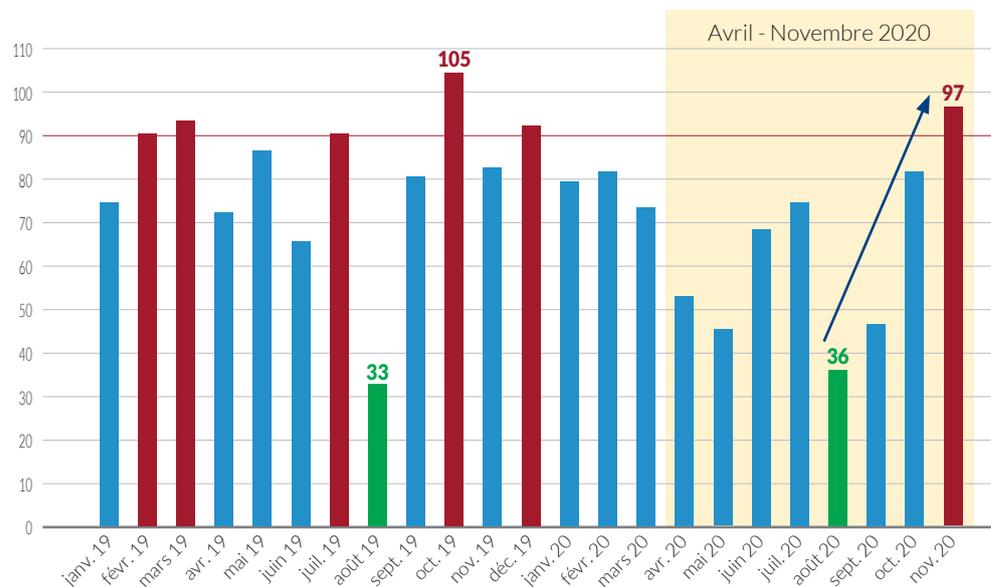


Les gros encours sont payés plus ponctuellement :

Tranche de retards vs tranche d'encours	TOTAL	Régulier	1-30	31-60	61-90	>90
>100 000	100%	73%	18%	9%	0%	0%
10 000 - 100 000	100%	60%	20%	13%	0%	7%
1 000 - 10 000	100%	33%	42%	13%	8%	4%
<1 000	100%	29%	37%	26%	6%	3%
TOTAL	100%	41%	33%	18%	5%	4%

Les freins identifiés sont multiples : télétravail, dématérialisation, plate-formes...

Les défaillances en France sont au plus bas depuis plus de 30 ans. D'avril à octobre, elles ont reculé de 45% par rapport à 2019. Par contre, les sauvegardes ont crû fortement d'avril à novembre. Elles concernent, en général, des entreprises d'une certaine taille, comme EUROPCAR, en procédure de sauvegarde financière accélérée.



L'année 2021 s'annonce difficile, avec 60 à 65 000 faillites attendues.

Selon les procédures, le taux d'espoir d'aboutir à un plan varie fortement : 25% pour les RJ, 50% pour les sauvegardes, 75% pour les conciliations (concernent surtout de grandes entreprises) et plus de 90% pour les mandats ad hoc.

BREXIT

A partir du 1^{er} janvier 2021, les virements et prélèvements depuis ou vers le Royaume-Uni doivent comporter l'adresse du payeur. Pour une continuité d'activité optimale, il est donc essentiel que les entreprises :

- vérifient qu'elles détiennent l'adresse de leurs débiteurs britanniques dans leurs bases et à défaut qu'elles récupèrent rapidement cette information ;
- vérifient que leurs créanciers britanniques détiennent l'adresse de leur entreprise dans leurs bases et à défaut qu'elles leur fournissent rapidement cette information.

FORCE MAJEURE

« Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur » (article 1218 du Code civil §1). Dans un arrêt du 25 novembre 2020, la Cour de cassation a répondu que **le créancier ne peut invoquer la force majeure quand il ne peut pas profiter de la prestation convenue.**

PÉNALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT DANS L'UE CONCERNANT LES CRÉANCES COMMERCIALES TRANSFRONTALIÈRES

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, les pénalités s'appliquent de plein droit, même en l'absence de stipulation contractuelle, sur la base des taux d'intérêts ci-après :

Allemagne : 8,12%	France : 10,00%	Pologne : 9,50%
Autriche : 8,58%	Grèce : 8,00%	Portugal : 8,00%
Belgique : 8,00%	Hongrie : 8,90%	Roumanie : 10,50%
Bulgarie : 10,00%	Irlande : 8,00%	Royaume-Uni : 8,75%
Chypre : 8,00%	Italie : 8,00%	Slovaquie : 8,00%
Croatie : 8,30%	Lettonie : 8,00%	Slovénie : 8,00%
Danemark : 8,05%	Lituanie : 8,00%	Suède : 8,00%
Espagne : 8,00%	Luxembourg : 8,00%	Tchéquie : 9,75%
Estonie : 8,00%	Malte : 8,00%	
Finlande : 8,00%	Pays-Bas : 8,00%	

COMMISSION D'EXAMEN DES PRATIQUES COMMERCIALES

Avis n° 20-6 relatif à l'obligation pour les centrales d'achat de disposer de conventions écrites

Toute centrale d'achat est soumise au formalisme prescrit par le nouvel article L. 441-3 du code de commerce tant dans ses relations avec ses propres fournisseurs qu'avec ses clients qui achètent pour revendre. Elle est également tenue de respecter le formalisme additionnel prescrit par l'article L. 441-4 du code de commerce lorsque la convention est relative à des produits de grande consommation au sens de ce dernier texte.

Il n'y est fait exception que dans le cas où la relation commerciale se borne à la conclusion de **contrats instantanés** sur le fondement des **conditions générales ou catégorielles du vendeur.**

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
990 000 €	LA BANQUE POSTALE	42110064500967	07/12/2020
750 000 €	AGEFOS PME Ile-de-France	30761503900020	07/12/2020
320 000 €	DUMEZ ILE-DE-FRANCE	42878198300039	11/12/2020
320 000 €	ABB FRANCE	33514631200459	11/12/2020
300 000 €	MALHERBE TRANSPORTS	43036072700019	04/12/2020
235 000 €	BAXTER SAS	30431735700172	22/12/2020
220 000 €	JF HILLEBRAND FRANCE	39216678100014	07/12/2020
190 000 €	LA MERIDIONALE DES BOIS ET MATERIAUX	56292047001413	16/12/2020
170 000 €	INGRAM MICRO	34465811700132	22/12/2020
120 000 €	SICRAILE-DE-FRANCE	44445432600059	16/12/2020
115 000 €	ENTREPRISE PETIT	78413164100127	11/12/2020
60 000 €	LEXISNEXIS SA	55202943100095	11/12/2020
55 000 €	SNC ENTREPRISE URANO	78602068500024	11/12/2020
35 000 €	PDG PLASTIQUES	33146822300028	04/12/2020
20 000 €	MALHERBE SUD	50149682200054	04/12/2020
16 000 €	LA MEUSIENNE	48572001500018	29/12/2020
12 000 €	LABORATOIRES GRIMBERG SA	31792446200045	16/12/2020
11 000 €	SUBERY CLAUDE ET FILS	40252603200022	29/12/2020
11 000 €	FENETREA	42261351300023	29/12/2020
11 000 €	JOSSO SAS	34852504900022	29/12/2020
7 500 €	STAD	72200807500060	29/12/2020
3 000 €	SCAWOLFBERGER	77564227500017	11/12/2020

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Digilab Pareto le 8 décembre : bonnes pratiques et freins expérimentés dans l'application de la loi du 27 mars 2017 (devoir de vigilance des acheteurs et développement des politiques d'achats responsables)
- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » à distance les 4 et 18 décembre
- Deuxième comité de mise en œuvre de la solution de « Paiement Fournisseurs Anticipé » le 22 décembre